Compte rendu de la séance du jeudi 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.
Présents : M. Christian TRONCHE, M. Thomas SPEMENT, Mme Suzanne ISELIN, Mme Marie-Ange CHIVOT, M. Jean-Pierre MORET, Mme Sylviane TRONCHE.
Absente excusée ayant remis un pourvoir : Mme Sandra DURANT par Mme Suzanne ISELIN, M. Richard NEDATI par M. Jean-Pierre MORET.
Absent excusé : M. Claude PRUNET.
Absents : Mme Emily RIGAUT, Yoland BELLANGER.

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil (18 juin 2025) qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Délibérations :
  - Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.
  - Aménagement des trottoirs - grande rue : phase test.
  - Aménagement du cimetière : Cavurnes.
  - Ralentisseurs rue du chep.
  - Ressources humaines : action sociale – adhésion à un organisme national
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne la secrétaire de séance, Mme Sylviane TRONCHE

Délibérations du conseil :

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint
Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés :

Approuve l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Aménagement des trottoirs – Grande rue : Phase test
M. Moret et M. Spement présentent les devis des deux entreprises :
- Premier montant : 9 450,00 € TTC
- Deuxième montant : 14 000,00 € TTC
Les explications de ces prestations sont données au conseil.
M. Spement estime que le coût est trop élevé au regard de cette installation provisoire (deux mois de test), et, que cette somme pourrait être utilisée à d'autres fins (entretien des murets, démoussage de la salle des fêtes, etc).
D'autre part, il souhaiterait recueillir l'avis des riverains car la circulation et le stationnement vont être modifiés.
Mme Tronche tout en étant favorable à la mise en place de cette phase test pense l'idée de concertation intéressante. Il faudrait visualiser lui semble t'il l'installation. Une réunion pourrait avoir lieu, un samedi matin ? peut-être menée par un responsable du cabinet Bec. M. Moret se propose pour le contacter. Le report de cette phase test est décidée à l'unanimité des membres présents.
Mme Tronche souhaite que le problème de stationnement récurrent dans la grande rue soit traité :
- De la mairie au 7 grande rue.
- Du 54 au 58 ? : aucune visibilité ne permet d'emprunter le côté gauche de la voie sans se mettre en danger.

Elle propose à M. le Maire de prendre un arrêté règlementant le stationnement par exemple du lundi au vendredi de 8h à 18h. Cet arrêté pourrait être matérialisé par des panneaux et/ou un marquage au sol.
Cette règlementation est adoptée par les membres du conseil.
M. Moret signale également que des voitures stationnent en permanence sur les deux trottoirs situés au carrefour de la route de Jaignes.
M. le Maire insiste également sur le fait que les trottoirs et les bas-côtés, encombrés de haies, doivent être nettoyés pour faciliter la circulation des piétons.

Aménagement du cimetière : Cavurnes

Le village a eu à déplorer le décès de deux personnes au cours de l'été. L'incinération a été le choix. La commune doit anticiper cette demande car elle ne pourra plus y répondre.
L'actualisation du devis présenté pour cette action l'an passé a été revalorisé de 7,8 %.
Cet aménagement s'élèverait à 6 160,00 € TTC.
Le conseil vote favorablement.
Pour répondre à une demande de M. Moret, Mme Tronche propose que la révision des tarifs soit fixée au prochain conseil.

Ralentisseurs rue du Chep

M. Spement propose au conseil municipal la pose d'un coussin berlinois qui pourrait se situer entre le 5 et le 5 T de cette rue.
Cette pose obéît à une règlementation bien précise : distance à respecter 200 m de l'entrée du village, zone 30 km/h en amont et en aval.
De plus, l'intérêt de ce ralentisseur est qu'il répond aux normes bien précises (hauteur, largeur, etc…). Doit-on rétrécir le passage de la chaussé à cet endroit ?
M. Tronche évoque le problème posé par la largeur des engins agricoles dans le cas d'un rétrécissement…
Une discussion s'engage, la pose simple du ralentisseur semble retenue.
M. Tronche propose de profiter de cette installation pour permettre l'aménagement d'une enclave pour les poubelles.
Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 4 209,64 € TTC (coussin berlinois, panneaux de signalisation, main d'œuvre).

Ressources humaines : action sociale – adhésion à un organisme national

M. Spement propose au conseil municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette adhésion offrant des avantages aux agents communaux. M. Spement explique que le rôle du CNAS est le même qu'un comité d'entreprises.
Les tarifs sont les suivants (deux agents concernés) :

- Actif : 231,00 €
- CDD après six mois d'ancienneté : 231,00 €
- Retraité : 151,00 €

Cette adhésion peut être remise en cause chaque année, mais attention la commune devra alors mettre en place elle-même l'action sociale. En effet, l'action sociale est une dépense obligatoire des collectivité territoriales inscrites à l'article L2321-2 du CGCT- Code général des collectivités territoriales.
La proposition d'adhésion au CNAS à compter du 1er janvier 2026 est votée à l'unanimité.

Questions Diverses

Vitesse excessive aux Essarts

Mme Chivot se plaint d'allers et retours intempestifs de deux roues dans le hameau.
Mme Chivot demande à M. le Maire de limiter la vitesse à 30 km/h.
M. le Maire souscrit favorablement à cette demande d'autant qu'une personne des Essarts s'est déplacée en mairie pour se plaindre également de la vitesse excessive des véhicules…
Un arrêté sera pris en ce sens et matérialisé par des panneaux.
Mme Tronche fait remarquer que la vitesse est un problème récurrent dans les villages… et qu'hélas ! Tancrou ne déroge pas à la règle.

Ruissellement :

M. le Maire et M. Spement ont assisté à plusieurs réunions organisées par la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.
Les services du département, de l'état élaborent avec les communes concernées des plans visant à prendre en compte ces problèmes d'inondations des territoires.

Informations diverses

- Remerciements pour le colis et le repas.
- Remerciements à M. le Maire et M. Sylvain Tronche pour le ramassage du container communale dans le hameau de Villemeneux.
- Municipales 2026 : Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026, pensez à vous inscrire sur les listes électorales

La séance est levée à 20h18

Cérémonie du 11 novembre

Invitation



M. Christian TRONCHE, Maire de TANCROU
Les membres du Conseil municipal
Vous invitent à la commémoration du 11 novembre
Place de la Mairie à 11h.
Le pot de l'amitié et du souvenir
Clôturera cette cérémonie.